

# L'OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

## Perspectives 2024-2025



**Comité d'accompagnement du 7 décembre 2023**



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



PERSPECTIVES Janvier 2024 – Décembre 2025



# TABLE DES MATIÈRES

## I. INTRODUCTION

## II. PROGRAMMATION 2024/2025

1. ÉVALUATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION.....	
1.1. Évaluation du Décret relatif au secteur muséal en Communauté française du 25 avril 2019.....	
1.2. Évaluation du Forum des Jeunes.....	
1.3. Participation au Comité d'accompagnement en vue de l'évaluation du Décret sur la nouvelle Gouvernance du 28 mars 2019.....	
1.4. Baromètre des politiques culturelles.....	
2. PARTICIPATION CULTURELLE.....	
2.1. Culture et Systèmes éducatifs – Le PECA : focus au sein de l'enseignement spécialisé.....	
2.2. Culture et Publics – Revue de la littérature autour de la notion de “non-public”.....	
2.3. Culture et Publics – Étude des publics au Musée Royal de Mariemont.....	
2.4. Étude qualitative sur les langues régionales endogènes.....	
2.5. Culture et Publics – Enquête sur les pratiques culturelles des résidents en FWB.....	
2.6. Étude sur l'alphabétisation des adultes en Belgique francophone.....	
3. LIBERTÉS, DIVERSITÉS ET DROITS CULTURELS.....	
3.1. Culture et Numérique – Enjeux du développement des intelligences artificielles pour le secteur culturel.....	
3.2. Culture et Numérique – Plateformisation de la diffusion et de la promotion culturelles : enjeux de découvrabilité et de diversité.....	
3.3. Culture et Numérique – Usages du numérique par des opérateurs culturels soutenus par la FW-B : diffusion des œuvres, démocratisation et médiation culturelles.....	
3.4. Culture et Territoires – Les élus locaux et l'action culturelle publique.....	
3.5. Culture et Territoires – Les tiers-lieux : un nouveau rapport aux institutions de la FW-B?.....	
3.6. Plateforme consacrée aux libertés et aux droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles.....	
4. ÉCONOMIE DE LA CULTURE.....	
4.1. Construction d'un cadastre de l'emploi dans le secteur culturel.....	
4.2. Étude sur la philanthropie, le mécénat et la plateformisation du financement culturel participatif.....	
4.3. Renouvellement de l'enquête sur le mécénat d'entreprises.....	
4.4. Renouvellement de l'enquête dans le secteur muséal.....	
4.5. Valorisation des résultats de l'enquête visant la construction d'un baromètre des secteurs associatifs en FW-B.....	
4.6. Suite et valorisation du portrait socioéconomique des arts plastiques (et visuels) en FW-B.....	

5. HISTOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES .....	
5.1. Valorisation audiovisuelle des collectes d'histoire orale des politiques culturelles.....	
5.2. Valorisation éditoriale des collectes d'histoire orale des politiques culturelles.....	
6. INTERNATIONAL .....	
6.1. Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe .....	
6.2. Commission Européenne – Eurostat .....	
7. PROMOTION ET SOUTIEN À LA RECHERCHE .....	
7.1. Centre de documentation .....	
7.2. Ouverture des bases de données .....	
7.3. Midis de l'OPC/Journées d'étude.....	
7.4. Prix mémoire/thèse .....	
7.5. Journée de la recherche.....	
7.6. Séminaire du Pôle Recherche.....	
8. PUBLICATIONS .....	

## I. INTRODUCTION

À l'heure d'écrire ses perspectives 2024-2025, l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) s'inscrit dans une période de changement. L'ancien coordinateur, Michel Guérin, a pris sa retraite en 2021 et j'ai été désigné en tant que nouveau coordinateur de l'OPC en 2023, après un interim assuré par Isabelle Paindavaine, directrice de recherches. Béatrice Reynaerts, documentaliste, et Roland de Bodt, directeur de recherches, ont pris leur retraite et Anne-Rose Gillard, chargée de recherches, a quitté l'OPC afin de relever de nouveaux défis professionnels. Je tiens à exprimer ma plus grande gratitude et mes plus sincères remerciements à tous les collègues qui ont contribué à la dynamique de l'OPC ces dernières années. En 2024-2025, notre équipe traversera donc une phase de transition et de reconstruction : deux nouveaux chargés de recherche seront engagés au début de l'année 2024 et d'autres remplacements pourraient avoir lieu ultérieurement.

Les perspectives 2024-2025 sont articulées autour de cinq domaines de recherche : Évaluation et systèmes d'information ; Participation culturelle ; Libertés, diversités et droits culturels ; Économie de la culture ; Histoire des politiques culturelles ; auxquels s'ajoute la poursuite du développement du Centre de ressources documentaires. Ces perspectives ont été finalisées après concertation avec le Cabinet de la Ministre de la Culture, le Secrétaire général et l'Administration générale de la Culture.

De nombreux chantiers de recherche s'inscrivent dans la continuité des travaux de l'OPC et de nouvelles thématiques voient également le jour. Elles témoignent d'une volonté accrue d'être en prise avec les enjeux et les défis les plus contemporains des politiques culturelles. Par exemple, ceux liés au numérique ou à l'IA, à l'action culturelle locale, à l'emploi, à la diversité culturelle, au mécénat, au PECA ou encore à la médiation culturelle. Sur ces thèmes et d'autres encore, l'OPC se donne pour ambition de documenter et de construire des connaissances qui puissent offrir un atout aux élus et aux pouvoirs publics pour façonner les politiques culturelles de demain.

Outre les chantiers de recherche, nos perspectives 2024-2025 font état de la participation à des réseaux internationaux liés aux politiques culturelles ainsi que des multiples activités de promotion et de soutien à la recherche mises en œuvres par l'OPC.

Je vous souhaite une bonne lecture de ces perspectives,

**Jean-Gilles Lowies, Directeur Coordinateur**





## II. PROGRAMMATION 2024/2025

1. Évaluation et systèmes d'information
2. Participation culturelle
3. Libertés, diversités et droits culturels
4. Économie de la culture
5. Histoire des politiques culturelles
6. International
7. Promotion et soutien à la recherche
8. Publications



# 1. ÉVALUATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

## 1.1. Évaluation du Décret relatif au secteur muséal en Communauté française du 25 avril 2019 (Isabelle)

Le Décret, adopté en avril 2019 et entré en vigueur au 1er janvier 2020 prévoit, à l'article 20, une évaluation qui soit menée tous les cinq ans, conjointement par le Gouvernement et l'OPC. Depuis le premier semestre 2023, l'ensemble des musées reconnus sont soumis à ce nouveau décret. Deux nouvelles dynamiques y ont été introduites : la reconnaissance et le subventionnement de pôles muséaux d'une part, le subventionnement des opérateurs d'appui muséal d'autre part.

Il s'agira de la première évaluation prévue par le décret. Le premier point d'attention pour l'OPC et l'AGC concernera la définition des modalités d'évaluation. Cette évaluation devra produire un rapport portant sur l'exécution du décret qui sera soumis, pour avis, au Conseil supérieur de la Culture et à la Chambre de concertation des Patrimoines culturels. Il sera également présenté au Parlement par le Gouvernement.

Partenariats AGC.

Résultat attendu Une évaluation de l'exécution du décret.

Valorisation Rapport d'évaluation.

## 1.2. Évaluation du Forum des Jeunes

Le Décret instaurant le Forum des Jeunes de la Communauté française est entré en vigueur en 2020. Il refond un nouvel organe représentatif des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles et remplace le Conseil de la Jeunesse. Le décret a déjà fait l'objet d'une première évaluation. Conformément au prescrit décretaal, elle a été réalisée en décembre 2021 conjointement par l'OPC et l'OEJAJ. Il importe dès lors de renouveler cette démarche évaluative, programmée tous les 5 ans, en procédant au lancement des travaux dès 2025.

En prenant appui sur la première évaluation, les contenus et méthodologies seront à (re) définir avec les différentes parties prenantes. Les premiers points d'attention concerneront notamment les modalités d'évaluation telles que prévues dans le décret, les missions et la structuration du Forum des Jeunes, l'enjeu de la diversité des jeunes impliqués dans le Forum, ses liens avec le secteur de la jeunesse, sa participation à la décision publique, sa notoriété, son organisation interne, les moyens qui lui sont alloués. Des recommandations seront rédigées.

Partenariats Ministre de la Culture, AGC, OEJAJ.

Résultat attendu Une évaluation du décret instaurant le Forum des Jeunes.

Valorisation Une publication du rapport dans un format à définir avec l'OEJAJ, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

## 1.3. Participation au Comité d'accompagnement en vue de l'évaluation du Décret sur la nouvelle Gouvernance du 28 mars 2019

Le décret prévoit, à l'article 101 § 1er que "dans les cinq ans qui suivent l'entrée en vigueur du présent décret, et ensuite tous les cinq ans, le Gouvernement rédige, après avis du Conseil et des chambres de concertation, un rapport relatif à l'impact du présent décret sur :

1° l'évolution et le renforcement de la concertation sectorielle ;  
2° le développement d'une vision prospective et l'instauration d'un dialogue intersectoriel et transversal sur la politique culturelle ;  
3° l'élaboration et la mise en œuvre de la politique culturelle, au regard notamment des principes de Bonne gouvernance et du Pacte culturel ;  
4° l'utilisation des moyens budgétaires de manière efficace et efficiente.  
Ce rapport est présenté au Parlement par le Gouvernement".  
L'OPC fera partie du Comité d'accompagnement qui sera instauré par le Conseil supérieur de la Culture pour réaliser cette évaluation.

Partenariats Conseil supérieur de la Culture et l'AGC.

Résultat attendu La rédaction de recommandations visant à apporter d'éventuelles modifications au décret actuel, en vue d'améliorer la gouvernance culturelle et ses mécanismes de participation.

Valorisation Un rapport d'évaluation.

## 1.4. Baromètre des politiques culturelles

Ces dernières années, faisant suite à la signature, en 2017, du protocole d'accord signé avec l'Administration générale de la Culture, l'Observatoire des politiques culturelles et l'Administration générale de la Culture ont œuvré à la mise en place d'une réflexion visant la construction d'un système d'information coordonné, qui permettrait de disposer d'un cadre statistique global pour les politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle a fait l'objet d'un rapport final, consultable sur le site internet de l'OPC ([opc.cfwb.be/publications/recherche-par-domaine/systemes-dinformation/](http://opc.cfwb.be/publications/recherche-par-domaine/systemes-dinformation/)), synthétisant les acquis et les pistes de travail qui ont été dessinées collégalement, au cours de 4 séminaires organisés sur les thèmes suivants: économie, emploi, participation, périmètre des politiques culturelles. Ce rapport comporte également des propositions et des recommandations prioritaires, à destination du Gouvernement, pour mettre en œuvre et développer durablement un tel système d'information coordonné.

S'appuyant sur ces travaux, l'OPC souhaite mener une recherche exploratoire relative à l'élaboration d'un baromètre des politiques culturelles. La première étape consiste à identifier et à construire un panel d'indicateurs pertinents qui couvre l'ensemble des domaines culturels. À terme, la production régulière de ces indicateurs permettra d'observer et d'analyser les tendances majeures au sein du secteur culturel et des politiques culturelles. Dès 2024, l'OPC étudiera les aspects théoriques et méthodologiques notamment par une revue critique de la littérature et des pratiques internationales et par une exploration des données et métadonnées disponibles en FW-B.

Partenariats AGC.

Résultat attendu La conception et la documentation d'un panel d'indicateurs visant à établir un baromètre des politiques culturelles.

Valorisation Une publication dans la collection *Cogit'OPC*, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

## 2. PARTICIPATION CULTURELLE

### 2.1. Culture et Systèmes éducatifs – Le PECA : focus au sein de l’enseignement spécialisé (Isabelle)

La recherche relative à l’observation de l’implémentation du PECA au sein de l’enseignement maternel (ordinaire et spécialisé) en FW-B, menée sur la période 2021-2022 à la demande de l’OPC par des chercheurs de l’UMONS, visait notamment à tester l’hypothèse selon laquelle les activités/interventions culturelles et artistiques répondent aux besoins spécifiques des élèves et assurent une égalité de traitement. Il ressort de cette étude qu’il n’est pas toujours possible de prendre en compte les besoins spécifiques de certains élèves faute de matériel et/ou de personnel compétent, en particulier pour l’accueil d’élèves de l’enseignement spécialisé. Il y est également relevé que les professionnels de la culture ne sont pas toujours formés pour tenir compte des besoins spécifiques des élèves. Les groupes d’élèves y sont hétérogènes et leurs déplacements remettent en question l’égalité de traitement des élèves car ils nécessitent d’autres moyens financiers et humains que dans l’enseignement ordinaire en fonction du type de handicap.

Sur base de ces éléments, nous allons nous intéresser davantage à l’enseignement spécialisé afin de comprendre comment les contraintes ou obstacles identifiés dans cette recherche touchent les écoles et comment les acteurs concernés y répondent. Cette étude identifiera les voies et moyens observés ou envisagés sur le terrain afin de permettre aux élèves de bénéficier de manière effective d’un parcours d’éducation culturelle et artistique.

Partenariats Service de Pilotage du PECA, AGE, AGC.

Résultat attendu La formulation de propositions afin de faciliter le PECA au sein de l’enseignement spécialisé.

Valorisation Une publication dans la collection *Études*, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

### 2.2. Culture et Publics – Revue de la littérature autour de la notion de “non-public” (Maud)

Le terme “non-public” apparaît dans les années 70. Il désigne, au départ, les personnes qui ne “font pas” une activité et est donc uniquement défini par la négative. Il est utilisé, par la suite, par certains chercheurs pour désigner les personnes qui ne développent pas des pratiques et goûts “légitimes”. Ensuite, une autre conception de la notion émerge qui remet en question la frontière entre les “non-publics” et les publics étant donné qu’on peut faire partie des deux catégories selon l’objet culturel et la période prise en considération.

À partir de ces quelques exemples, nous constatons que la notion de “non-public” est polysémique. L’OPC souhaite, dès lors, mener un travail d’éclaircissement de la notion en réalisant une revue de la littérature sur le sujet. Il s’agira, d’une part, de voir comment est définie cette notion selon les recherches et, d’autre part, d’examiner les méthodologies employées pour toucher les “non-publics”.

Cette revue de la littérature devrait nous aider in fine à penser et à construire une future enquête autour des “non-publics” de la culture.

Partenariats –

Résultat attendu Revue de la littérature.

#### Valorisation

Une publication dans la collection *Repères*, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

### 2.3. Culture et Publics – Étude des publics au Musée Royal de Mariemont (Maud)

Le Musée Royal de Mariemont a réalisé, fin 2023, des focus groups avec les “amis de Mariemont” et des personnes participant à l'écosystème du Musée de Mariemont. Le but de ces focus groups était de mieux cerner les motivations et les obstacles à la venue au musée. Le rapport de cette étude est en cours d'écriture et nous servira de base de réflexion pour la suite du projet.

En effet, à la suite de ces focus groups, l'OPC souhaite mettre en place une étude quantitative auprès, cette fois, non pas directement des publics du Musée, mais des personnes fréquentant le parc du Musée Royal de Mariemont. L'objectif de cette recherche quantitative sera de mieux comprendre leurs représentations du musée, leurs rapports aux sorties muséales en général, leur connaissance du musée (visibilité du musée, de ses collections, etc.), les obstacles et incitants perçus à la visite du musée, etc. Cette enquête touchera à la fois des personnes fréquentant le musée et ne le fréquentant pas.

L'administration du questionnaire dans le parc sera réalisée par un prestataire externe. L'OPC se chargera de la construction du questionnaire, de l'analyse des données ainsi que de l'écriture du rapport de recherche.

#### Partenariats

Musée Royal de Mariemont et AGC.

#### Résultat attendu

Présentation du profil des personnes fréquentant le parc de Mariemont, comparaison de profils entre les personnes fréquentant le musée et ceux qui ne le fréquentent pas, analyse des obstacles et des incitants autour de la participation culturelle au Musée Royal de Mariemont.

#### Valorisation

Une publication dans la collection *Études*, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

### 2.4. Étude qualitative sur les langues régionales endogènes (Isabelle)

Cette recherche s'inscrit dans un projet en deux phases mené à la demande du Service des Langues régionales endogènes, et réalisé par la Direction de la Recherche du Secrétariat Général de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec l'OPC et l'IWEPS.

Le premier volet consistait en une enquête quantitative<sup>1</sup> auprès de 5.535 personnes (échantillon représentatif de la population wallonne, hors communes germanophones) et visait à obtenir des données sur la vitalité des langues régionales endogènes (connaissance et pratique auto-rapportées) reconnues par la FW-B, et ce, afin d'aider à la définition des politiques publiques menées en faveur de ces langues et de leurs locuteurs.

Le second volet du projet concernera les communes labellisées<sup>2</sup> en particulier. L'objectif est de réaliser une enquête qualitative relative aux attentes du public et à l'adéquation de celles-ci vis-à-vis de l'offre disponible sur le territoire de la commune et dans la région environnante. Cette enquête sera financée sur le budget 2024 de la Direction de la Recherche.

#### Partenariats

Direction de la Recherche, IWEPS, AGC.

<sup>1</sup> Les résultats de cette enquête sont disponibles à l'adresse suivante : [https://statistiques.cfwb.be/fileadmin/sites/ccfwb/uploads/documents/Rapport\\_LRE\\_Version\\_finale.pdf](https://statistiques.cfwb.be/fileadmin/sites/ccfwb/uploads/documents/Rapport_LRE_Version_finale.pdf)

<sup>2</sup> Le Service des Langues régionales endogènes a mis en place le label “Ma commune dit oui aux langues régionales”.

Résultat attendu L'identification d'éventuelles lacunes (et des propositions pour les pallier) dans l'offre actuelle concernant les langues régionales endogènes par les communes labellisées.

Valorisation Une publication dans un format à définir avec la Direction de la Recherche et une présentation publique (notamment au Conseil de la langue française, des langues régionales endogènes et des politiques linguistiques).

## 2.5. Culture et Publics – Préparation d'une enquête sur les pratiques culturelles des résidents en FW-B (Maud)

En 2007, l'OPC a lancé une enquête sur les pratiques culturelles des résidents de la FW-B. Cette enquête a ensuite été relancée en 2017. Ces deux études portaient sur des thèmes très vastes: la fréquentation de lieux culturels, mais aussi les pratiques à domicile, les pratiques numériques (télévision, radio, jeux vidéo, ordinateur, internet, etc.), les pratiques musicales, l'engagement, les habitudes sociales, etc.

L'OPC souhaite relancer une étude sur les pratiques culturelles, avec un questionnement plus circonscrit. L'ambition consiste également à pérenniser la démarche de manière régulière (la reconduire toutes les x années) et donc de concevoir une méthodologie et surtout, un processus d'échantillonnage, qu'il serait possible de remettre en place d'année en année. Cette démarche permettrait dès lors de mesurer davantage les évolutions et les tendances. En 2024, l'OPC lancera donc une réflexion autour de cette thématique et préparera le dispositif méthodologique pour qu'une nouvelle étude soit lancée en 2025-2026.

Partenariats

Résultat attendu L'analyse des pratiques culturelles des résidents en FW-B.

Valorisation Une publication dans la collection *Études*, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

## 2.6. Étude sur l'alphabétisation des adultes en Belgique francophone (Isabelle)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2021-2024 décidé par la Conférence interministérielle intra-francophone sur l'alphabétisation des adultes et des travaux du Comité de pilotage permanent de la FW-B sur l'alphabétisation des adultes, une réflexion relative à l'estimation des besoins en alphabétisation en Belgique francophone est relancée.

Dans un premier temps, le Comité de pilotage a souhaité disposer d'un état de la littérature mettant en exergue les analyses des données et enquêtes disponibles portant sur les besoins et les publics en alpha et leurs évolutions. Ce travail a été mené par la Cellule Alpha du Service Général de l'Éducation Permanente et de la Jeunesse de la FW-B. Les résultats ont été présentés au Comité de pilotage du 26 octobre 2023.

Dans un second temps, il s'agirait de mener une enquête sur les compétences des adultes infrascolarisés en Belgique francophone. Si l'opportunité de réaliser une telle enquête en Belgique francophone semble démontrée, il reste à en définir les contours (périmètre, méthodologie d'enquête, processus d'échantillonnage, etc.) et sa faisabilité sur le plan budgétaire.

Si le projet de recherche était accepté, l'OPC fournirait un accompagnement méthodologique à la Cellule Alpha qui prendra forme dès la conception du cahier des charges jusqu'à la remise des résultats (relecture du cahier des charges, aide au choix du soumissionnaire, présence dans le comité d'accompagnement de la recherche).

Partenariats AGC.

Résultat attendu État des lieux sur les compétences des adultes infrascolarisés en Belgique francophone

Valorisation S.o.

## 3. LIBERTÉS, DIVERSITÉS ET DROITS CULTURELS

### 3.1. Culture et Numérique – Enjeux du développement des intelligences artificielles pour le secteur culturel (Maud)

L'intelligence artificielle (IA), basée sur la récolte de larges corpus de données et sur le principe des algorithmes, touche le secteur culturel tant au niveau de la création artistique qu'au niveau de la production, de la diffusion et de la consommation. Dès lors, le développement des IA soulève de nombreuses questions pour l'avenir du secteur culturel.

L'OPC souhaite s'emparer de ces questionnements en mettant en place en 2024-2025 un cycle de Midis de l'OPC. Lors de ces conférences-débats, l'OPC invitera plusieurs experts issus de disciplines diverses (sociologie, droit, philosophie, économie, etc.) ainsi que des professionnels afin de débattre des enjeux de l'IA pour le secteur culturel et pour les pouvoirs publics compétents en matière culturelle. Ces Midis de l'OPC seront organisés en deux temps : la conférence de l'expert et ensuite un temps ouvert aux échanges et au débat. En parallèle et en complément à ces Midis de l'OPC, une revue de la littérature sera produite autour de la thématique.

Partenariats AGC.

Résultat attendu Revue de la littérature et documentation.

Valorisation Une publication dans la collection *Repères*, l'organisation de Midis de l'OPC et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

### 3.2. Culture et Numérique – Plateformisation de la diffusion et de la promotion culturelles : enjeux de découvrabilité et de diversité

Cette recherche a pour objectif d'analyser la présence d'opérateurs culturels soutenus par la FW-B sur différentes plateformes de diffusion et de promotion culturelles existantes au prisme des enjeux de découvrabilité et de diversité culturelle. L'essor de la plateformisation de la culture a offert de nouvelles opportunités de diffusion et de promotion des expressions et des contenus culturels. Atteindre effectivement les populations via ces plateformes demeure toutefois dépendant d'une présence numérique visible et découvrable. Ces conditions participent alors d'un objectif majeur de politique culturelle : offrir une diversité culturelle effective, tant du point de vue de l'offre que de la demande.

Cette étude cherche à comprendre dans quelle mesure les opérateurs culturels parviennent à rendre leurs contenus numériques visibles et découvrables. Au-delà de contribuer à une objectivation de leur présence numérique, il s'agit d'analyser les enjeux de diversité culturelle qui en découlent. Dès 2024, le périmètre exact de l'étude sera précisé tant du point de vue des domaines culturels (musées, arts vivants, édition, musique, etc. ?) que des plateformes ciblées (Tik Tok, Instagram, Facebook, etc. ?) et les méthodes de collecte des données seront investiguées.

Partenariats AGC.

Résultat attendu État des lieux de la visibilité et de la découvrabilité des activités numériques d'opérateurs culturels.

Valorisation Une publication dans la collection *Cogit'OPC*, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.



### 3.3. Culture et Numérique – Usages du numérique par des opérateurs culturels soutenus par la FW-B : diffusion des œuvres, démocratisation et médiation culturelles (Maud)

En 2023, l'OPC a publié un Cogit'OPC construit sur base d'une revue de la littérature visant à mieux cerner, comprendre les impacts de l'utilisation du numérique chez les opérateurs culturels au niveau de la diffusion des œuvres, de la démocratisation de l'accès à la culture et de la médiation culturelle. L'OPC a ensuite décidé de poursuivre l'étude par des entretiens exploratoires avec des opérateurs culturels issus de différents secteurs.

Ces 19 entretiens abordent toute une série de thématiques autour du numérique: usages du numérique et impacts sur la diffusion des œuvres, la médiation, la démocratisation ou la participation culturelle, évolution des usages et impacts du covid, attentes et enjeux pour le futur, obstacles et freins au développement du numérique dans la structure, aides et soutiens reçus en matière de numérique, etc.

Partenariats AGC.

Résultat attendu Une analyse des entretiens menés.

Valorisation Une publication dans la collection *Cogit'OPC*, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

### 3.4. Culture et Territoires – Les élus locaux et l'action culturelle publique

Les pouvoirs locaux jouent un rôle fondamental dans l'action culturelle publique, notamment d'un point de vue budgétaire puisque leur effort est estimé à environ 50 % des dépenses culturelles publiques. La proximité qu'ils occupent avec les populations les institue également en acteurs de choix des politiques culturelles, a fortiori lorsque l'action publique vise à reterritorialiser la participation culturelle. Les pratiques et les enjeux des élus locaux de la culture demeurent cependant peu étudiés et insuffisamment (re) connus.

L'étude envisagée par l'OPC visera à comprendre les motifs et les voies et moyens par lesquels les élus locaux agissent pour construire une vision locale de la culture originale et comment celle-ci s'articule avec les politiques culturelles des autres niveaux de pouvoir, dont la FW-B.

L'étude sera conçue et attribuée via marché public à un centre de recherche universitaire en 2025. Elle sera réalisée en 2026, selon une approche qualitative, auprès d'élus représentatifs d'une pluralité géographique (localisation, taille), politique et sociodémographique (âge, sexe).

Partenariats Ministre de la Culture, AGC, BRULOCALIS, UVCW.

Résultat attendu Un panorama des enjeux et des défis de l'action publique locale en faveur de la culture.

Valorisation Une publication dans la collection *Études*, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

### 3.5. Culture et Territoires – Les tiers-lieux : un nouveau rapport aux institutions de la FW-B? (Isabelle)

Depuis 2021, par le biais du dispositif d'aides exceptionnelles à la diffusion artistique, des lieux non reconnus (des "tiers-lieux") ont pu bénéficier d'un soutien de la FW-B. Par ailleurs, la FW-B travaille à la conception d'un cadre légal spécifique à la diffusion qui pourrait voir le jour durant l'année 2024.

Cette recherche sera menée en deux étapes.

Tout d'abord, nous réaliserons en 2024, une revue de la littérature afin de synthétiser les principaux travaux entrepris sur le sujet en Belgique et en France et d'identifier, d'une part, les différents concepts qui sous-tendent la notion de tiers-lieux, et d'autre part, les éléments d'analyse à retenir pour la seconde étape. Sur cette base, nous définirons une méthodologie d'intervention et un champ d'observation.

Ensuite, nous entamerons en 2025 une étude spécifique à la Fédération Wallonie-Bruxelles et focalisée sur les dynamiques d'institutionnalisation des tiers-lieux, notamment au départ des structures ayant été soutenues dans le cadre des dispositifs susmentionnés. L'objectif sera de mieux les cerner, de voir comment ils s'inscrivent ou non dans le champ des politiques culturelles de la FW-B, et dans quelle mesure ils interagissent avec les politiques de soutien de la FW-B en termes de création et de diffusion. Enfin, nous verrons s'il est possible de créer une typologie de ces tiers-lieux basée sur des critères à définir.

Partenariats AGC.

Résultat attendu Une meilleure connaissance des tiers-lieux et notamment des éléments qui sous-tendent leur intérêt pour la diffusion.

Valorisation Une publication dans la collection *Repères* pour la revue de la littérature et dans la collection *Études* pour l'analyse des tiers-lieux, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

### 3.6. Plateforme consacrée aux libertés et aux droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles

L'OPC est un membre fondateur de la "Plateforme d'observation des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles" instituée, depuis 2019, auprès de l'association Culture & Démocratie dans la continuité des travaux de l'association autour des droits culturels.

Dans le cadre de la première convention (2019-2021) entre l'Administration générale de la Culture et la Plateforme, ont été réalisées une journée d'étude sur les droits culturels en relation avec les institutions artistiques (" Faire vivre les droits culturels") et une importante recherche, visant la problématisation des droits culturels et de leur effectivité à partir d'une recherche participative avec des membres du personnel de centres culturels reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une demande de reconduction de la convention pour la période 2022-2025 a été validée par l'Administration générale de la Culture. Pour la première phase (2022-23), la recherche se poursuit avec davantage de centres culturels partenaires à partir d'observations et d'analyses des actions menées. Les objectifs sont la production d'outils d'appropriation, d'analyse et de problématisation de l'effectivité des droits culturels sur base de la mise en œuvre par les opérateurs. Une journée publique de partage de cette première phase de recherche est prévue le 22 février 2024 à Bruxelles.

La recherche et les outils seront diffusés dans le cadre d'une formation proposée lors d'une seconde phase de travail (2024-2025), et adressée aux centres culturels reconnus ainsi qu'à un nombre élargi d'organisations socioculturelles.

Partenariats Les acteurs de la plateforme, les participants aux recherches mises en œuvre.

Résultat attendu Des réflexions et travaux de recherche sur la mise en œuvre et l'effectivité des libertés et des droits culturels.

Valorisation Une publication dans la collection *Repères*.

## 4. ÉCONOMIE DE LA CULTURE

### 4.1. Construction d'un cadastre de l'emploi dans le secteur culturel en FW-B (Maud)

En septembre 2023, l'OPC a attribué un marché public relatif à la construction d'un cadastre de l'emploi dans le secteur culturel en FW-B. Celui-ci est en cours de réalisation. Ce cadastre sera constitué de deux volets.

Le premier volet aura pour objectif de construire un cadastre de l'emploi dans le secteur culturel en FW-B, sans distinction entre les opérateurs culturels subventionnés par la FW-B (via l'Administration générale de la Culture – AGC) et les non subventionnés, mais couvrant notamment le champ des matières culturelles gérées par l'AGC.

Le second volet aura pour objectif de mesurer, au sein de ce cadastre, la part de l'emploi auprès des opérateurs culturels subventionnés par l'AGC.

Les données collectées devront porter sur l'année 2021.

L'OPC souhaiterait, à terme, pouvoir se baser sur les acquis de ce premier exercice de cadastre, pour renouveler la démarche a minima une fois par législature.

Partenariats      Ministre de la Culture, AGC, STA'RT, Direction de l'Emploi du non-marchand, Direction de la Recherche.

Résultat attendu      Un rapport présentant les deux volets du cadastre ainsi que la note méthodologique permettant à l'OPC de pérenniser la démarche.

Deux bases de données en Excel reprenant, d'une part, l'ensemble des informations récoltées relatives à un cadastre de l'emploi dans le secteur culturel en FW-B et, d'autre part, l'ensemble des informations collectées relatives à un cadastre de l'emploi auprès des opérateurs culturels subventionnés par l'AGC.

Valorisation      Une publication dans la collection *Études*, une présentation publique (notamment devant le Conseil supérieur de la Culture) et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

### 4.2. Philanthropie, mécénat et plateformisation du financement culturel participatif

Les mutations dues au numérique touchent notamment aux modes de productions des œuvres et des projets artistiques et culturels, en permettant aux créateurs et aux producteurs de s'adresser directement aux populations potentiellement concernées ou non. L'engagement des publics peut dès lors intervenir dès la phase de production et de financement des projets via diverses plateformes ad hoc de collecte.

Les pratiques de financement participatif apparaissent diversifiées, allant du don philanthropique jusqu'à la prise de participation dans un actionariat, via des outils allant de la plateforme internationale jusqu'à l'organisation associative ou à la coopérative locale. Les profils des projets culturels sont également divers, allant de l'association artistique émergente jusqu'aux opérateurs financés par les pouvoirs publics pluriannuellement.

Cette recherche tend à identifier et à cartographier les caractéristiques de ces pratiques de financement participatif via des plateformes et, le cas échéant, à en dégager une typologie. Celle-ci portera son attention tant sur les plateformes proprement dites que sur les projets culturels qui en font usage, et porte l'ambition de prendre la mesure du mécénat des particuliers.

Partenariats      Prométhéa.

Résultat attendu Une cartographie des usages et une typologie des pratiques de financement participatif via les plateformes.

Valorisation Une publication au format Étude, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

### 4.3. Renouvellement de l'enquête sur le mécénat d'entreprises (Isabelle)

Fin 2018, l'OPC a signé une convention avec Prométhéa asbl. Celle-ci prévoyait notamment, le renouvellement d'une enquête déjà réalisée en 2010 et 2012 sur le mécénat/sponsoring d'entreprises en Belgique ainsi que l'organisation conjointe d'un colloque autour de cette thématique. Prométhéa asbl s'est chargée de la récolte des données en confiant celle-ci à SONECOM. L'enquête, réalisée par téléphone entre mai 2019 et juillet 2019, a permis de récolter 638 questionnaires. L'OPC a pris en charge l'analyse des résultats et ceux-ci ont été présentés en novembre 2019 lors du Symposium de Prométhéa asbl intitulé "Le mécénat en Belgique: chiffres clés et dernières tendances"<sup>3</sup>.

L'OPC et Prométhéa asbl souhaitent renouveler cette enquête.

Le marché public pour la récolte des données sera réalisé par Prométhéa asbl et l'OPC interviendra dès la conception de celui-ci jusqu'à l'analyse des résultats.

En complément à l'analyse des données de cette enquête, et dans la mesure du possible, de la comparaison des résultats avec ceux de l'enquête précédente, l'OPC et Prométhéa asbl souhaitent y ajouter un volet qualitatif. L'objectif sera ici de permettre aux entreprises, d'une part, de s'exprimer sur les tendances observées dans l'enquête et, d'autre part, de compléter ces informations par des éléments de leur réalité de terrain mais qui n'auraient pas pu être investigués dans le questionnaire.

Partenariats Prométhéa.

Résultat attendu Un état des lieux du mécénat d'entreprises et la mise en exergue des principales évolutions constatées depuis la dernière enquête.

Valorisation Une publication dans la collection *Études*, une présentation publique et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

### 4.4. Renouvellement de l'enquête dans le secteur muséal (Isabelle)

Pour rappel, cette recherche fait suite à une demande de l'Administration générale de la Culture qui souhaitait que l'OPC renouvelle une étude dans ce secteur afin de prendre en compte les effets du Décret du 25 avril 2019. Conformément aux perspectives 2022-2023, un groupe de travail a été mis en place au second semestre 2023 pour envisager les modalités pratiques qui entourent le renouvellement de cette étude.

Ainsi, il a été convenu de maintenir un tronc commun par rapport aux questions des enquêtes précédentes afin de permettre une comparaison dans le temps des résultats.

De nouvelles thématiques devraient être introduites, comme le numérique, le développement durable ou encore l'intégration des musées dans les partenariats locaux.

L'enquête devrait être lancée au premier semestre 2024 avec, pour la récolte des données, 2023 comme année de référence.

3 [https://www.promethea.be/content/uploads/2022/10/SYMPO19\\_RESULTATS\\_ETUDE\\_1.pdf](https://www.promethea.be/content/uploads/2022/10/SYMPO19_RESULTATS_ETUDE_1.pdf)

Partenariats AGC, MSW, Brussels Museums, ICOM, CGT, visit. brussels.

Résultat attendu Une mise en perspective du secteur muséal en comparaison avec les deux enquêtes précédentes.

Valorisation Une publication dans la collection *Études*, une présentation publique (notamment à la Chambre des Patrimoines culturels), et une valorisation synthétique/audiovisuelle.

#### 4.5. Valorisation des résultats de l'enquête visant la construction d'un baromètre des secteurs associatifs en FW-B (Isabelle)

Afin d'améliorer notre connaissance du milieu associatif et plus particulièrement des secteurs pour lesquels la FW-B est compétente, l'Observatoire a participé à un projet de recherche transversale mené conjointement avec la Direction de la Recherche, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, en collaboration avec l'IWEPS.

La population de référence de ce baromètre est constituée des opérateurs agréés, subventionnés (de manière ponctuelle, structurelle ou facultative) de la FW-B. Quatre administrations de la FW-B délimitent la population de référence du baromètre, à savoir l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse (AGAJ); l'Administration Générale des Maisons de Justice (AGMJ); l'Administration Générale de la Culture (AGC); l'Administration Générale du Sport (AGS).

L'enquête a été confiée par marché public à SONECOM et s'est déroulée de juin à août 2023. À l'issue de cette enquête, 580 réponses ont pu être obtenues.

L'année 2024 sera consacrée à l'analyse des résultats de cette enquête, l'OPC prenant en charge les résultats au sein du secteur culturel.

Partenariats La Direction de la Recherche, l'OEJAJ et l'IWEPS.

Résultat attendu Construction d'un référentiel commun et mise à disposition de manière pérenne de données relatives à la santé économique des secteurs associatifs.

Valorisation Une publication commune dans un format à convenir avec les autres partenaires, une présentation publique (notamment lors d'un séminaire du Pôle Recherche), une valorisation synthétique/audiovisuelle.

#### 4.6. Suite et valorisation du portrait socioéconomique des arts plastiques (et visuels) en FW-B (Isabelle)

Dans le cadre de cette première approche quantitative, il s'agissait de considérer les préoccupations sectorielles actuelles, en intégrant dans la recherche les points d'attention conjointement identifiés par les membres du Comité de suivi. Ceux-ci ont notamment souhaité structurer le travail sous forme de "parcours" des artistes/créateurs impliqués dans les arts étudiés: quels sont les contours de leurs (nombreuses) disciplines artistiques? Les conditions matérielles d'existence et de conduite de leur carrière (infrastructures, statut, rémunération)? Quels sont les critères de professionnalisation? Au-delà d'une analyse des enjeux de politique culturelle, et afin de répondre à la question "comment soutenir mieux?", le portrait identifie les besoins des artistes/créateurs durant leurs trajectoires, ainsi que les obstacles rencontrés dans l'exercice de leur métier, qu'ils soient soutenus ou pas par la FW-B.

En 2023, les chercheuses ont récolté un corpus de données, notamment auprès des artistes/créateurs, mais également auprès d'institutions en charge de la monstration des œuvres. Les analyses effectuées en 2023 se

poursuivront en 2024, conformément aux grandes orientations initialement définies par le Comité de suivi de l'étude.

Partenariats      Ministre de la Culture, AGC, Cellule Architecture, FAP, WBDM.

Résultat attendu      Une photographie de l'existant, une approche descriptive relative aux contours des groupes professionnels, à leur fonctionnement (types d'activités, modes de financements, emplois, ancienneté, infrastructures, etc.).

Valorisation      Une publication dans la collection *Études*, une présentation publique (notamment devant la Chambre de Concertation Arts plastiques) et une valorisation synthétique/ audiovisuelle.

## 5. HISTOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

### 5.1. Valorisation audiovisuelle des collectes d'histoire orale des politiques culturelles

Depuis 2013, l'OPC a procédé à quatre campagnes de collecte de témoignages oraux de l'histoire des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sont au total soixante-deux interviews qui ont été réalisées et qui représentent, ensemble, près de cent heures d'entretiens consacrés aux politiques culturelles et environ deux mille pages de transcriptions.

L'OPC va porter ses efforts sur la valorisation progressive de ce patrimoine via la diffusion audiovisuelle des entretiens. À cette fin, un marché public sera lancé pour réaliser le travail de production et post-production audiovisuelle nécessaire pour une diffusion de qualité adéquate.

Partenariats Comité d'histoire des politiques culturelles.

Résultat attendu Un accès à la mémoire orale de l'histoire des politiques culturelles.

Valorisation Des supports vidéo accessibles online notamment sur le site de l'OPC.

### 5.2. Valorisation éditoriale des collectes d'histoire orale des politiques culturelles

Depuis 2013, l'OPC a procédé à quatre campagnes de collecte de témoignages oraux de l'histoire des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sont au total soixante-deux interviews qui ont été réalisées et qui représentent, ensemble, près de cent heures d'entretiens consacrés aux politiques culturelles et environ deux mille pages de transcriptions.

L'OPC va porter ses efforts sur la valorisation progressive de ce patrimoine via la diffusion éditoriale des entretiens. À cette fin, un marché public sera lancé pour réaliser le travail éditorial requis et nécessaire pour une diffusion de qualité adéquate.

Partenariats Comité d'histoire des politiques culturelles.

Résultat attendu Un accès à la mémoire orale de l'histoire des politiques culturelles.

Valorisation Une publication sous forme numérique et éventuellement sous forme papier (tirage limité).

## 6. INTERNATIONAL

### 6.1. Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe

Le Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe est un service public en ligne d'information et de suivi sur les politiques culturelles européennes. Il a été géré par le Conseil de l'Europe en partenariat avec l'Institut ERICarts de 1998 à 2017. En 2017, le Compendium a acquis un nouveau modèle de gouvernance et d'activité plus dynamique et est désormais géré par l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles (CCPT), dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est membre. Le Compendium établit un partenariat entre les gouvernements nationaux et un réseau d'experts européens de premier plan en matière de politique culturelle. Il fournit notamment des rapports nationaux et comparatifs des profils de politiques culturelles de 43 pays européens.

Depuis 2023, l'OPC participe aux travaux du Compendium via l'expert désigné pour la FW-B. Plus particulièrement, les travaux de recherche porteront sur la rédaction de profils de politiques culturelles pour la Belgique/Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que sur un monitoring des tarifs de la culture. Ces rapports seront disponibles en ligne.

### 6.2. Commission Européenne — Eurostat

Depuis la fin de l'année 2023, l'OPC participe aux travaux du Groupe d'Experts sur les statistiques culturelles institué au sein d'Eurostat. Les échanges d'expertise portent notamment sur les usages des outils statistiques actuels incluant par exemple les nomenclatures (NACE, ISCO, etc.) ainsi que sur les démarches méthodologiques pertinentes pour les statistiques du secteur culturel : le big data et le web scraping, les comptes satellites de la culture, les données sur les contenus culturels en ligne et le streaming, etc.



## 7. PROMOTION ET SOUTIEN À LA RECHERCHE

### 7.1. Centre de documentation

L'OPC organise un centre de ressources documentaires qui rassemble les publications et documents relatifs aux politiques culturelles, en FW-B, en Belgique et à l'étranger. Les tâches spécifiques à la gestion d'un centre de documentation y sont effectuées: recherches documentaires, acquisitions et référencement de diverses publications et encodage de celles-ci dans la base de données en ligne, accessible via le site web de l'OPC; ainsi que la diffusion de l'information, l'accueil des chercheurs, des étudiants et des stagiaires. Les recherches et veille documentaires se focalisent essentiellement sur les domaines d'études menées par les chercheurs de l'Observatoire.

### 7.2. Ouverture des bases de données de l'OPC

En 2021, l'OPC a ouvert l'accès à certaines de ses bases de données aux chercheurs souhaitant faire de nouvelles analyses des données récoltées (enquêtes de 2007 et de 2017 portant sur les pratiques culturelles et les loisirs des 16 ans et plus, résidant en FW-B, enquête portant sur les pratiques culturelles et les loisirs des jeunes réalisée en 2017) sur base de conventions à compléter et à signer.

Pour la période 2024-2025, l'OPC souhaite s'inscrire dans le mouvement de Science ouverte (Open Science) et élargir l'ouverture de ses bases de données. À terme, une logique d'Open data sera poursuivie afin, le cas échéant, de mettre l'ensemble de ses bases de données à disposition des publics intéressés, online et sous forme interactive.

### 7.3. Prix du mémoire et prix du soutien à la recherche doctorale de l'OPC

Depuis 2012, l'OPC a mis en place une politique de soutien à la recherche afin, d'une part, de susciter l'intérêt du monde académique pour l'étude et la recherche dans les matières culturelles et, d'autre part, de créer progressivement un réseau de chercheurs susceptibles d'augmenter la production de connaissances dans le champ des politiques culturelles qui ne bénéficient encore que d'une attention trop marginale en regard des autres politiques publiques.

Ainsi, l'OPC octroie chaque année un prix du mémoire (d'un montant de 2.000 euros) mettant en valeur un travail de fin de deuxième cycle universitaire ou TFE, portant sur les politiques développées dans les matières culturelles ainsi qu'un prix du soutien à la recherche doctorale (d'un montant de 15.000 euros), adressé aux chercheurs qui souhaitent développer une étude approfondie dans le champ des politiques développées dans les matières culturelles.

Plus concrètement, l'OPC organise la communication autour de ces prix, analyse la recevabilité des dossiers reçus, organise la délibération de ces prix, participe à la lecture des mémoires et dossiers des candidats et participe à la remise des prix des lauréats lors de la Journée de la recherche organisée annuellement par la Direction de la Recherche du Secrétariat général de la FW-B. L'OPC soutient également les lauréats du prix du soutien à la recherche doctorale dans l'avancée d'une publication autour de leur thèse dans la collection *Ph.D. Review* de l'OPC.

### 7.4. Midis de l'OPC/Journées d'étude

Depuis 2012, les Midis de l'OPC offraient un espace de conférences-débats principalement à l'adresse du personnel de l'Administration et des membres des commissions d'avis. Pendant la période de la crise du coronavirus, ces activités ont été suspendues.

En 2024-2025, l'OPC souhaite relancer et dynamiser l'organisation de ces activités et s'ouvrir plus largement aux professionnels du secteur culturel. Les Midis de l'OPC permettront soit de valoriser les résultats des recherches réalisées par l'OPC soit d'inviter des experts et chercheurs à présenter et partager les fruits de leurs travaux. Par ailleurs, l'OPC continuera à organiser ou à prendre part à d'autres activités scientifiques (journées d'étude, colloque, etc.).

## 7.5. Journée de la recherche

En 2024-2025 auront lieu les neuvième et dixième éditions de la Journée de la recherche au cours de laquelle les lauréats des prix de l'OPC — le prix du mémoire et le prix du soutien à la recherche doctorale — viendront présenter leurs travaux.

L'équipe de l'OPC sera représentée dans le jury du prix pour la meilleure communication en 2024 et en 2025, et dans le jury du prix de la Direction de la Recherche en 2025 (nous alternons une année sur deux notre présence au sein du jury avec l'OEJA).

## 7.6. Séminaires du Pôle Recherche

Dans le cadre du "Pôle Recherche" composé, au sein du Secrétariat général — DGCA, de l'OPC, de la Direction de la Recherche et de l'OEJA, des séminaires sont organisés chaque année. Ces séminaires visent notamment à constituer des lieux d'échanges en ce qui concerne les méthodes, les pratiques, les recherches et les évaluations de dispositifs décrétaux.

## 8. PUBLICATIONS

### Repères

Les "non-publics"  
Intelligences artificielles et secteur culturel  
Les tiers-lieux  
L'effectivité des droits culturels

### Cogit'OPC

Baromètre des politiques culturelles  
Plateformisation de la diffusion et de la promotion culturelles : enjeux de découvrabilité et de diversité  
Usages du numérique par des opérateurs culturels soutenus par la FW-B : diffusion des œuvres, démocratisation et médiation culturelles

### Études

Cadastre de l'emploi dans le secteur culturel en FW-B  
Le PECA : focus au sein de l'enseignement spécialisé  
Étude des publics au Musée Royal de Mariemont  
Les élus locaux et l'action culturelle publique  
Philanthropie, mécénat et plateformisation du financement culturel participatif  
Les tiers-lieux : un nouveau rapport aux institutions de la FW-B ?  
Portrait socioéconomique des arts plastiques (et visuels) en FW-B  
Enquête sur le secteur muséal  
Enquête sur le mécénat d'entreprises

### Rapports

Évaluation du Décret relatif au secteur muséal en Communauté française du 25 avril 2019  
Évaluation du Forum des Jeunes  
Évaluation du Décret sur la nouvelle Gouvernance du 28 mars 2019

### Ph.D.Review

Publication extraite de la thèse "Théâtre jeune public en Belgique francophone : histoire et devenir d'une spécificité"

### Autres publications

Valorisation éditoriale des collectes d'histoire orale des politiques culturelles  
Étude qualitative sur les langues régionales endogènes  
Profil des politiques culturelles en Fédération Wallonie-Bruxelles  
Baromètre des secteurs associatifs en FW-B



Observatoire des politiques culturelles (OPC)  
44, boulevard Léopold II  
1080 Bruxelles.  
Tél : 00 32 2 413 22 22  
Courriel : [opc@cfwb.be](mailto:opc@cfwb.be)

[www.opc.cfwb.be](http://www.opc.cfwb.be)

Éditeur responsable : Jean-Gilles Lowies